

LE SOCIALISTE

Organe central du Parti Ouvrier Français

ABONNEMENTS :

Trois mois 1 fr. 50 ; Six mois 3 fr. ; Un an 6 fr.
Étranger : Un an 8 fr.
10 centimes le numéro.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

AU SIÈGE DU CONSEIL NATIONAL

PARIS. — 5, rue Rodier. — PARIS

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ : RENÉ CHAUVIN

Les Annonces sont reçues

A la Société générale de Publicité
7, rue Drouot

LES RÈGLEMENTS D'ATELIER

En novembre 1892, notre ami Ferroul, député de l'Aude, saisissait la Chambre, conformément au programme du Parti, d'une proposition tendant à la suppression des amendes, mises à pied et retenues sur les salaires et à l'intervention des ouvriers dans les règlements d'atelier. Cette proposition était reprise, au début de cette législature, par notre ami A. Zévaès, au nom des élus du Parti Ouvrier.

Or, le texte du projet de loi voté mardi par la Chambre établit, en effet :

1^o Que les salaires des ouvriers et employés doivent être payés en monnaie métallique ou fiduciaire, ayant cours légal, nonobstant toute stipulation contraire, à peine de nullité ;

2^o Que les amendes, retenues par mesure disciplinaire, mises à pied entraînant une diminution de salaire, sont interdites et que cette interdiction s'applique non seulement aux patrons industriels, mais aux employeurs commerciaux et à toute administration publique ou privée.

C'est donc un premier résultat, une première victoire à inscrire à l'actif de notre Parti.

La question des règlements d'atelier a été réservée, après le dépôt d'un amendement développé par le citoyen A. Zévaès. Nous reproduisons ci-dessous, d'après le *Journal officiel* du 7 décembre, le discours de notre ami :

M. le président. — Il y a sur cet article (art. 4) un premier amendement signé de MM. Alexandre Zévaès, Bernard Cadenat, Bénézech, Carnaud, Colliard, Devèze, Dufour (Indre), Ferrero, Krauss, Pastre, Legitimus et Sauvanet.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Modifier comme suit le paragraphe premier :

« Il est institué, dans les centres industriels, une commission dite du travail, composée, en nombre égal, de délégués élus par les ouvriers et employés des diverses industries et par les patrons et employeurs. Cette commission aura pour mandat de reviser les règlements d'atelier, d'usine, de magasin, qui, à cette heure, sont l'expression exclusive de la volonté de l'une des parties. Aucun règlement ne pourra intervenir sans avoir, au préalable, été soumis à cette commission et approuvé par elle après audition des employeurs et des employés ou ouvriers intéressés et consultés séparément ».

La parole est à M. Zévaès.

Zévaès. — Messieurs, nous reconnaissons volontiers que, malgré certaines lacunes, le projet qui nous est apporté par la commission du travail constitue un très notable progrès sur ce qui est aujourd'hui. Il nous donne, en effet, satisfaction sur deux points puisqu'il établit, d'une part, que les salaires des ouvriers et employés doivent être payés en monnaie métallique ou fiduciaire ayant cours légal ; puis, d'autre part, conformément à la proposition de loi que nous avons déposée récemment, il retire aux employeurs et patrons le droit, par eux usurpé, de frapper d'amendes ou de retenues sur les salaires les ouvriers et les employés qu'ils occupent.

Mais, si nous rendons un hommage mérité à certaines dispositions du texte de la commission du travail, il en est une cependant que nous ne pouvons admettre sans modification : c'est celle qui est formulée par le paragraphe premier de l'article 4 et qui a trait aux règlements d'atelier.

Messieurs, les règlements d'atelier, d'usine et de magasin sont, à cette heure, l'œuvre exclusive des employeurs ; ils sont l'expression exclusive et abusive des intérêts du patron ; ils ne représentent en définitive que le bon plaisir patronal. Si cette expression paraît à quelques-uns d'entre vous excessive, je dirai qu'ils représentent la justice patronale. C'est cette justice patronale que nous voulons abolir, car elle ressemble singulièrement, comme le disait tout à l'heure M. Renou, à la justice seigneuriale que vos aïeux révolutionnaires ont abolie dans la nuit du 4 août. Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Tout à l'heure, lorsqu'on évoquait le souvenir de cette justice seigneuriale, l'honorable M. Dubief paraissait estimer que c'était remonter un peu haut et que la comparaison était inexacte. Mais ce qui caractérisait cependant la justice seigneuriale, c'est qu'elle était exercée par le seigneur, sans aucune investiture sociale et uniquement parce qu'il était le maître, le possesseur d'une portion quelconque du territoire national ; et ce qui caractérise aujourd'hui la justice patronale, c'est qu'elle est exercée par le patron uniquement parce qu'il est le détenteur d'une fraction de l'outillage industriel et

commercial. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Uniquement parce que patron il se trouve à la fois législateur, juge, gendarme, percepteur, jugeant dans sa propre cause et à son profit exclusif. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Et, messieurs, pour vous donner une idée de cette législation patronale et de la rigueur des prescriptions qu'elle édicte, veuillez me permettre de vous donner lecture d'un règlement qui peut être considéré comme le règlement-type des ateliers capitalistes :

« Art. 1^{er}. — Cinq minutes après l'heure de la rentrée à l'atelier, la porte sera fermée.

« Art. 2. — Il est défendu de manger et de fumer pendant les heures de travail.

« Art. 3. — En dehors de ce qui concerne le travail, il est défendu de causer.

« Art. 4. — Les ouvrières ne doivent pas manquer sans en prévenir le patron.

« Art. 5. — Toute ouvrière qui aura contrevenu au règlement sera passible d'une amende. Ces amendes sont variables de 50 centimes à 2 francs. »

Nous verrons tout à l'heure, messieurs, quel est le salaire des ouvrières employées dans cette usine.

« Art. 6. — Après un séjour de six mois dans l'atelier, toute ouvrière qui gètera du travail — nous verrons tout à l'heure de quel travail il s'agit — sera passible d'une amende de 2 à 5 francs.

« Art. 7. — Toute ouvrière qui sera trop souvent mise à l'amende sera exclue. Les amendes seront retenues les jours de paye.

« Art. 8. — Les ouvrières qui se refuseront à payer une amende seront exclues immédiatement.

« Art. 9. — Le nettoyage de l'atelier sera fait par les ouvriers et ouvrières le samedi soir.

« Art. 10. — Les ouvrières ne seront admises dans l'atelier qu'après avoir pris connaissance et accepté le présent règlement. »

M. Devèze. — C'est un règlement de bagne.

Zévaès. — Écoutez, mon cher collègue, et vous verrez que votre expression est encore audessus de la vérité.

Messieurs, il s'agit ici d'un atelier de Saint-Girons, qui s'occupe de la fabrication de papier à cigarettes.

En admettant qu'il arrive à une ouvrière employée dans cette maison de coller imparfaitement ou de mal découper quelques cahiers, le préjudice causé peut être raisonnablement évalué à 2 ou 3 centimes ; or, dans ce cas, le règlement prescrit une amende qui peut atteindre jusqu'à 5 francs.

Et quels sont les salaires de ces ouvrières ? Celles qui sont le plus rétribuées — elles sont au nombre d'à peine une demi-douzaine — ont un salaire de 1 fr. 75 par jour ; d'autres reçoivent de 1 fr. 50 à 50 centimes, et parmi celles-là, les plus nombreuses, ont un salaire de 50 à 70 centimes. Dans de telles conditions, il n'est pas rare que les ouvrières soient réduites à travailler une ou deux semaines uniquement pour payer les amendes qu'elles ont pu encourir. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

De tels documents — et il serait aisé de multiplier les exemples analogues — justifient amplement, ce me semble, l'expression dont je me servais tout à l'heure lorsque je parlais du bon plaisir patronal.

Nul, parmi vous, ne pourra contester la nécessité d'intervenir sous forme de loi dans le but de mettre un terme à des abus aussi monstrueux. La commission du travail reconnaît très justement l'utilité d'une intervention dans ce sens, et elle demande, dans le projet que nous discutons, que les règlements d'atelier, avant d'être applicables, aient été préalablement déposés soit au secrétariat du conseil des prud'hommes, soit au greffe de la justice de paix.

Mais, malgré ce double dépôt que prescrit le projet de la commission du travail, les règlements d'atelier n'en continuent pas moins à être l'œuvre exclusive du patron et à représenter, par suite, ses intérêts exclusifs. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

M. Bovier-Lapierre, président de la commission. — Vous nous avez saisis d'une proposition de loi que vous reproduisez aujourd'hui dans un amendement. La commission du travail examinera avec tout le soin possible votre proposition sur les règlements d'atelier. Mais je fais observer à la Chambre qu'actuellement nous ne faisons pas une loi sur les règlements d'atelier et que M. Zévaès aura satisfaction dès que nous aurons pu étudier sa proposition de loi.

Zévaès. — Je remercie M. le président de la commission du travail de ses déclarations et j'en prends acte. Je lui ferai remarquer cependant que la loi dont il s'agit en ce moment avait d'abord pour objet les règlements. C'est une proposition de loi qui avait été déposée par M. Ferroul — admettons en passant la rapidité des travaux parlementaires — en novembre 1892, qui a été discutée au Sénat au mois d'avril 1894 et qui revient enfin devant cette Chambre en décembre 1898.

M. Paul Delombre, ministre du commerce,

de l'industrie, des postes et des télégraphes. — Moins cette loi sera compliquée, et plus vous aurez chance de la voir aboutir rapidement.

M. Bovier-Lapierre, président de la commission. — Nous avons voulu faire aboutir une grave question sur laquelle le débat pouvait s'engager ; c'est la question des amendes qui, si la Chambre adopte la solution de la commission du travail, donnera satisfaction aux populations ouvrières.

Entrons immédiatement dans l'examen de cette question et réservons la proposition de M. Zévaès relative aux règlements d'atelier.

Zévaès. — Je fais remarquer à M. le président de la commission du travail que tout à l'heure un de nos collègues, pour combattre la proposition relative au paiement des salaires des ouvriers agricoles, s'est appuyé sur ce fait que la loi en discussion visait les règlements d'atelier et que ces règlements ne pouvaient concerner les ouvriers agricoles.

Sans vouloir discuter plus longtemps sur ce point, je prends acte, encore une fois, des déclarations de l'honorable M. Bovier-Lapierre.

Je demande simplement à ajouter quelques observations, ne serait-ce que pour soulever devant cette assemblée la question des règlements que la commission du travail étudiera et qui, nous voulons l'espérer, sera résolue avant la fin de la législature.

Nous demandons, par notre amendement, conformément aux décisions des congrès ouvriers, que les règlements d'atelier, au lieu d'être, comme ils le sont aujourd'hui, l'œuvre exclusive du patronat, soient élaborés par une commission mixte, composée en parties égales de délégués élus par les ouvriers et employés et de délégués élus par les patrons et employeurs. (Mouvements divers.)

Je connais l'objection. On nous dira que le patron est maître chez lui, qu'il peut édicter tel règlement qu'il lui convient. Nous ne saurions admettre une pareille thèse.

M. Charles Ferry. — Personne ne dit cela.

Zévaès. — Elle pouvait être admise à l'époque de la petite industrie, lorsqu'on était en présence d'un patron employant, dans un atelier très restreint, trois ou quatre ouvriers, au milieu desquels il travaillait lui-même.

Mais les grands tissages modernes, les filatures mécaniques, les hauts fourneaux, les raffineries, toutes ces gigantesques usines, dont le patron, devenu collectif et actionnaire, est de plus en plus absent et où sont casernés des centaines, des milliers d'ouvriers, doivent être assimilées à de véritables établissements publics, dont la loi a le droit de franchir le seuil et sur lesquels elle peut et doit étendre son contrôle souverain. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Ce droit d'intervention, messieurs, vous l'avez vous-mêmes proclamé, vous l'avez reconnu lorsque vous avez fait vos lois de 1874 et de 1892, réglementant le travail des femmes et des enfants dans l'industrie, et lorsque, pour assurer l'observation de ces lois, d'ailleurs si incomplètes, vous avez créé des inspecteurs du travail. Nous vous demandons simplement de faire de ce droit une nouvelle application.

Qu'on ne vienne pas non plus nous objecter que les ouvriers et employés ont la faculté, la liberté de discuter les règlements auxquels ils sont soumis. La liberté n'existe pas aujourd'hui pour la classe ouvrière, dont la société capitaliste a fait une classe dépossédée et sujette et qui ne peut vivre que dans la mesure où les employeurs capitalistes consentent à acheter sa force-travail. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Je ne crois pas, d'ailleurs, que la Chambre puisse se prononcer contre l'amendement que j'ai l'honneur de lui soumettre, car la plupart d'entre vous, messieurs, ont toujours proclamé leur désir d'introduire l'harmonie dans les rapports entre le capital et le travail, entre salarés et salariés. Plusieurs de nos collègues ont même placé la solution du problème social dans la constitution de syndicats mixtes où employeurs et employés, patrons et ouvriers viendraient ensemble discuter de leurs intérêts.

Nous vous proposons ici une collaboration de ce genre ; nous vous proposons, pour l'élaboration de règlements intéressant à la fois les ouvriers et les patrons, une commission où seraient représentées les deux parties. Nous allons voir tout à l'heure si vous savez mettre vos actes d'accord avec vos paroles. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Bovier-Lapierre, président de la commission. — La commission repousse cet amendement, ou plutôt elle prie notre collègue M. Zévaès, de vouloir bien le retirer, à raison de cette circonstance que nous sommes saisis de sa proposition de loi qui sera étudiée en son temps. (Très bien ! Très bien !)

Zévaès. — Devant la déclaration de M. le président de la commission, je retire mon amendement. Lorsque viendra en discussion la loi sur les règlements d'atelier, nous verrons si la bonne volonté affectée dont la Chambre fait preuve en ce moment saura se maintenir.

M. le président. — La Chambre est sincère et n'a pas d'attitude affectée, monsieur Zévaès. (Très bien ! Très bien !)

Zévaès. — Elle est sincère surtout dans la défense des intérêts financiers et capitalistes. (Protestations sur un grand nombre de bancs.)

M. le président. — L'amendement de M. Zévaès est retiré.

Comme on l'a vu, la Commission du travail, par l'organe de son président, M. Bovier-Lapierre, a pris l'engagement formel d'examiner attentivement la proposition des élus du Parti, relative aux règlements d'atelier et d'en faire l'objet d'un projet de loi spécial.

Nous l'attendons à l'œuvre. En tout cas, les élus du Parti se chargeront de lui rappeler sa promesse.

AUX URNES

Admirablement préparée par les réunions tenues avec le concours de nos amis Krauss, député, et René Chauvin, membre du Conseil national, l'élection complémentaire au Conseil général, qui a eu lieu dimanche dernier dans le canton de Courbevoie, est une véritable victoire pour le Parti Ouvrier Français.

Notre ami Parisot, conseiller municipal de Courbevoie, arrive en tête avec 1.872 voix contre 1.390 et 920 aux deux candidats bourgeois.

Le ballottage du 11 décembre rendra définitive la victoire socialiste du premier tour.

La Caserne Collectiviste

Dans un récent article, Guesde démontrait pour la mille et unième fois à un théoricien bourgeois que la servitude, qu'il veut voir dans la société communiste, sévit en régime capitaliste, et avec une intensité qu'aucun Etat de l'avenir ne peut espérer égaler. D'ailleurs, c'est toujours la thèse d'Eugène Richter, le libéral allemand, que les journaux bourgeois reprennent à tour de rôle, le tableau qu'il a peint des couleurs les plus sombres : la caserne, où chaque homme doit être couché à une certaine heure, doit se lever au premier signal, travailler, non pour lui-même, mais pour la société, enfin ne pas pouvoir faire des économies. C'est ce dernier point qui blesse le plus nos philanthropes bourgeois, et l'héroïne du pamphlet de Richter est cette économe Agnès, à qui la Révolution sociale brise le cœur, parce qu'elle enlève toutes les petites économies qu'elle avait faites.

Dans un autre passage du livre, Richter montrait les enfants séparés de leurs mères (laissez les roses au rosier !) plongés dans des maisons d'éducation, et bien des bourgeois ont versé des larmes à la pensée de leurs « petits » livrés à des mains étrangères, tandis qu'elles considèrent tous les jours d'un œil sec, les ouvrières qui sont obligées de laisser leurs enfants au « coron », pour aller travailler. C'est là, au fond, le plus grand reproche que l'on fasse à la société collectiviste : détruire la famille, et l'on va même jusqu'à l'accuser de vouloir contraindre les gens à se marier, non pour leur plaisir, mais pour le plus grand bien de la société.

Or, que les lecteurs d'Eugène Richter et de M. Lebon dégustent le fait suivant, que cite le *Vorwärts*, l'organe officiel de la démocratie socialiste allemande, et qui n'a pas été démenti. La scène se passe dans la Prusse orientale, le repaire des féodaux et agrariens allemands, et les propriétaires de cette partie de l'empire où le servage a été maintenu le plus longtemps, ont chargé le président de leur association d'écrire au comte de Bismarck pour lui demander l'autorisation d'introduire en Prusse des ouvriers Russes et Polonais.

« On manque d'ouvriers à la campagne, dit le porte-paroles de l'Association, et tout l'argent que l'on a consacré à l'amélioration de la culture aura été dépensé en

puce perte, si l'on ne peut obtenir un nombre suffisant d'ouvriers.»

On a défendu aux ouvriers Polonais et Russes de venir s'établir en Prusse; il s'agirait de lever cet interdit. Ne serait-il pas possible d'introduire un nombre limité d'ouvriers russes « non mariés » dans notre province; on pourrait insérer comme condition dans le contrat, qu'ils s'engageraient à n'épouser que des jeunes filles allemandes et à ne fixer leur demeure qu'en Allemagne.

Jadis, dans un mélodrame célèbre, un conspirateur était exilé des Etats de Venise, avec défense de porter désormais le nom de Pietro. Les agrariens allemands, eux, admettent bien chez eux des Slaves, mais à condition qu'ils épousent des Gretchen allemandes. De même, le serf, l'homme de la glèbe, n'avait pas le droit au Moyen-Age d'épouser qui il voulait, et un homme libre, s'il épousait une serve, devenait serf à son tour. C'était logique, car le serf faisait partie intégrante de la propriété féodale, et son mariage à l'étranger aurait privé le seigneur d'un instrument utile. Nos capitalistes féodaux allemands portent tranquillement atteinte aux privilèges de la famille, au libre choix, à cette indépendance du sentiment que nos écrivains bourgeois célèbrent et dont ils prétendent avoir vu de nombreux exemples de nos jours. Que pourrait faire de plus cette société collectiviste, dont on redoute la tyrannie d'autant plus que l'on ne peut s'en faire une idée!

BONNIER.

LA SEMAINE

Du discours du trône prononcé, le 6 décembre, à l'ouverture de la session du nouveau Reichstag allemand, il importe de retenir que Guillaume II annonce des « réformes militaires » qui consistent à une augmentation progressive d'effectifs pour l'armée de terre jusqu'en 1902 et à un accroissement non limité des armements maritimes.

Après ce préambule, l'Empereur loue « avec une chaleureuse sympathie la magnanime proposition de son cher ami, Sa Majesté Nicolas II, concernant la réunion d'une conférence internationale qui aura pour but d'assurer le maintien de la paix et l'ordre de choses établi ».

Ainsi donc, comme prologue au prétendu désarmement ou tout au moins à la cessation d'armements — que l'Europe capitaliste, le désirerait-elle sincèrement, est impuissante à réaliser — le « très cher ami de Nicolas II » décide d'encaserner pendant trois années un chiffre toujours plus grand de ses sujets, réalisant de 1892 à 1902, en dix années, une progression de cent mille hommes sur le pied de paix.

Et quant à la Conférence elle-même dont l'initiative appartient à notre bonne, fidèle, loyale et surtout chère alliée, Guillaume II, qui ne s'est pas exposé à un démenti « de son très cher ami Sa Majesté Nicolas II », précise qu'elle a « pour but d'assurer le maintien de l'ordre de choses établi ».

Les délégués du gouvernement français se rendront donc à Saint-Petersbourg pour sanctionner solennellement, de leur propre et libre volonté, le traité de Francfort, la transformation de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine en Reichsland, toutes les mutilations de peuples, toutes les violations du droit des provinces de choisir leur groupement national, toutes les rapines, toutes les exactions, toutes les oppressions, toutes les férocités des guerres de conquête.

Ohé! les professionnels du patriotisme, les revanchards de carrière, les Deroulés, les Millevoies et les Judet, qui vous disputez « l'honneur » de la « glorieuse » alliance de l'autocratie asiatique et de la République française, où êtes-vous?

— Ils sont à la tribune des réunions de cercles catholiques, de césariens frénétiques et d'assommeurs patentés, où ils réclament une large saignée du peuple pour sauver des généraux qui ont mis tant d'imbécillité dans leurs crimes, que la conscience bourgeoise en est subitement toute offusquée.

L'alliance, les revanchards, les chefs militaires, l'armée permanente et encasernée, nous n'avons attendu ni les révélations, ni les scandales de l'heure qui sonne, pour faire « la justice et la vérité » sur toutes ces dupes et tous ces saltimbanques.

Les organes réactionnaires et militaires manifestent leur impatience de la mansuétude « de l'armée ».

M. Arthur Mayer, dans le *Gaulois*, exprime le regret que les officiers ne commandent pas des feux de salves pour répondre aux accusations dont ils ne peuvent se justifier.

Sans feu de salves, l'honneur de « l'armée » est irrémédiablement perdu.

Nos camarades, les socialistes allemands,

dont la liberté de réunion et de parole est chaque jour frappée d'une restriction nouvelle, ont résolu de porter à la tribune du Reichstag toutes leurs protestations contre le régime d'arbitraire, de meurtre et de vol qui sévit avec une particulière acuité dans l'empire des Hohenzollern.

Ils combattront particulièrement avec leur énergie coutumière les nouveaux crédits militaires et maritimes et dénonceront, une fois de plus, les infamies — toutes les infamies — du militarisme.

A la Chambre, nous avons eu lundi les plus édifiants débats sur les élections électorales de la 2^e circonscription de Narbonne, que le financier Bartissol, enrichi à millions par les plus cosmopolites opérations, a eu l'impudence de représenter jusqu'à cette date.

Du rapport de la commission d'enquête, il ne résulte pas seulement que Bartissol et ses complices avaient prodigué les faux comme des officiers supérieurs et généraux d'Etat-major, qu'ils avaient eu recours à toutes les corruptions et à toutes les filouteries, mais qu'indiscutablement notre ami, le citoyen Ferroul, a été élu à plus de cent voix de majorité.

Soulignons la lecture de deux lettres, l'une du sous-préfet de Narbonne, l'autre du préfet de l'Aude, établissant que l'administration préfectorale s'est livrée aux plus ignobles tripotages d'argent pour favoriser M. Bartissol et combattre les candidatures qui déplaisaient à M. Barthou.

La discussion a été close par un vote jetant Bartissol à la porte du Palais-Bourbon et le dépôt d'une interpellation du citoyen Viviani sur les responsabilités de MM. Barthou et Méline dans ces écœurants scandales. L'élection du citoyen Ferroul est hors de doute.

La discussion mardi du projet de loi sur le paiement des salaires a été marquée par une nouvelle intervention de Zévaès, qui a fait entendre à la majorité d'affameurs cyniques ou de niais qui disposent des destinées du pays, la parole socialiste dans toute l'intégrité de notre pensée.

Désormais en pleine maîtrise de son talent à la tribune, le jeune élu de Grenoble rendra à notre Parti, au Parlement, les mêmes éclatants services qu'il a prodigués inlassablement pendant sept années de propagande.

GABRIEL BERTRAND.

Les Obsèques de Jean Dormoy

Les obsèques de notre regretté Jean Dormoy ont donné lieu, dimanche dernier, à la plus grandiose manifestation socialiste qui se soit jamais produite dans l'Allier.

« Jamais! — écrit l'*Indépendant de l'Allier*, organe républicain — de mémoire de Bourbonnais, on n'avait vu funérailles aussi imposantes que celles qui ont eu lieu dimanche à Montluçon. On s'attendait bien à ce qu'une foule nombreuse accompagnât à sa dernière demeure le vaillant républicain et l'administrateur intelligent et dévoué que fut Dormoy, mais ce qui a eu lieu a dépassé tout ce que l'on pouvait prévoir ».

La veille, de six heures du matin à minuit, tout Montluçon avait défilé devant le cercueil déposé à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des fêtes transformée en chapelle ardente et où s'étaient amoncelées peu à peu environ cent cinquante couronnes venues de tous les points de la France et de l'étranger.

Le cercueil disparaissait littéralement sous les fleurs, dont des mains reconnaissantes avaient fait d'énormes bouquets.

Dimanche, tous les trains de matinée arrivaient à Montluçon bondés de voyageurs qui venaient assister aux obsèques.

Les délégations, nombreuses, venues de tous les points du département et d'ailleurs, de Commentry, de Cosne, de Cérilly, d'Huriel, de Guéret, de Limoges, de Lyon, de Marseille, de Paris, etc., etc., étaient reçues à la gare par un groupe de commissaires.

En ville, l'animation était énorme, et à partir de midi, la circulation devenait difficile sur le boulevard de Courtais.

A une heure et demie, le cortège se forme. Les sapeurs-pompiers ouvrent la marche, suivis de la musique qui joue des airs funèbres, et des enfants des écoles primaires sous la conduite de leurs maîtres.

Le corbillard vient ensuite. Les cordons du poêle sont tenus par les citoyens Sauvagnet, député; Constans, premier adjoint; Fouilland, secrétaire des groupes Montluçonnais du Parti Ouvrier; Henri Pinguet, conseiller général; Janin, avoué de la ville de Montluçon et Prévost, membre de la commission administrative des hospices.

Puis avaient pris place les citoyens Dufour, député de l'Indre, délégué du Conseil National du Parti; Létang, député de l'Allier; le Conseil municipal de Montluçon; les citoyens Lamoureux, Lauzet et

M. Givois, conseillers généraux; les membres de la Commission des hospices, de la Caisse d'épargne, du Tribunal civil, du Tribunal de commerce; les services de la Mairie et de l'Octroi: les Syndicats ouvriers; Dumazet, maire de Commentry, Augé, maire de Roanne; Flaissières, maire de Marseille, représentant la Fédération nationale des élus municipaux du Parti ouvrier; la délégation du Conseil municipal de Commentry; les citoyens Déron, maire de Doyet; Meynot, maire de Oiserlines et conseiller d'arrondissement; Bouchaud, maire de Bézenet et une délégation de son conseil municipal; Auriche, maire de Vallon; les délégués des Groupes socialistes de Commentry, Désertines, Montvicq, Buxières-les-Mines; Lafanechère, conseiller d'arrondissement de Montmarault; Rognon, délégué de la Fédération socialiste du Rhône; Baudot, délégué de la verrerie ouvrière d'Albi; les délégués de Limoges, Paris, Guéret, etc.; puis l'innombrable foule des amis.

On peut évaluer à 30.000 personnes le cortège qui a accompagné Dormoy à sa tombe.

Sur tout le parcours, les becs de gaz avaient été allumés et voilés de crêpe, et le soleil, qui inondait de sa lumière la ville qu'aima tant Dormoy donnait à cette immense affluence l'aspect d'une véritable apothéose. Sur tout le parcours, les trottoirs, les fenêtres et les balcons des maisons avaient été envahis par une foule silencieuse, recueillie, émue et respectueuse. Le service d'ordre était parfait et fait le plus grand honneur à la municipalité qui avait tout prévu.

Au cimetière, une estrade était dressée, d'où ont pris la parole les différents orateurs.

Le citoyen Constans, adjoint, donne lecture des nombreuses lettres et télégrammes, venus de partout. Faute de place, nous nous bornons à en citer quelques-uns.

Berlin, 30 novembre.

La mort de Dormoy est un coup qui nous a frappés aussi durement que vous, frères de France. Le vaillant lutteur qui donna l'exemple au prolétariat international ne sera jamais oublié des travailleurs unis du monde entier. Vive la France ouvrière et socialiste! Salut fraternel.

Pour la démocratie-socialiste allemande: AUER, BEBEL, GRISCH, LIEBKNECHT, PFANKUCH, SINGER.

Marseille, 29 novembre.

Je vous transmets tous les regrets du Conseil municipal auquel, en séance publique, j'ai annoncé la nouvelle douloureuse de la mort du regretté et si profondément estimé camarade Dormoy. J'assisterai dimanche aux obsèques pour y représenter le Conseil municipal de Marseille.

Docteur FLAISSIÈRES.

Paris, 30 novembre.

L'Agglomération parisienne s'associe aux regrets unanimes du Parti et adresse ses condoléances à famille Dormoy et camarades montluçonnais.

BERTHOLET.

Limoges, 30 novembre.

Mon cher Constans, Je pleure avec vous la perte que vient de faire le Parti Ouvrier Français en la personne de notre ami et de ce vaillant citoyen Dormoy.

Sa mort imprévue sera vivement ressentie par tous les socialistes français, c'était une grande âme et un convaincu.

Amitiés.

E. TREICH.

Paris, le 29 novembre.

Cher citoyen, Je vous remercie de m'avoir envoyé cette dépêche qui a été pour moi cependant un coup très douloureux.

Dormoy a été un des premiers venus à nous; c'est vous dire combien je connaissais depuis longtemps son intelligence pratique, sa volonté inébranlable, son dévouement illimité, et j'éprouve une sorte de colère à penser que tout cela disparaît, qu'il part dans la force de l'âge, alors qu'il pouvait rendre encore tant de services.

J'écris à Madame Dormoy pour m'excuser de ne pouvoir me rendre aux funérailles et je vous prie de transmettre au parti socialiste de Montluçon l'expression de mes condoléances pour le coup qui le frappe si cruellement; pour nous tous, c'est un de nos meilleurs amis que nous perdons. Croyez, cher citoyen, à mes meilleurs sentiments.

G. DEVILLE.

Marseille, le 29 novembre 1898.

Cher citoyen, C'est avec un profond regret que nous venons d'apprendre la mort du citoyen Jean Dormoy, le sympathique maire de Montluçon.

Pour nous, qui l'avons vu sur la brèche depuis la création du parti ouvrier en France, nous déplorons profondément cette perte, car elle est de celles que l'on ne répare pas de sitôt.

Nous vous prions de vouloir bien transmettre aux siens et à tous les camarades du Parti Ouvrier à Montluçon l'expression de nos sincères compliments de condoléances.

A vous et au Parti Ouvrier. NOËL, JEAN COULET, Conseiller municipal. Adjoint au Maire.

La municipalité ciotadéenne envoie à la municipalité de Montluçon l'expression de ses sincères condoléances à l'occasion du décès de son maire, le citoyen Dormoy.

GASSION.

Veillez transmettre à la famille Dormoy, au Parti Ouvrier Montluçonnais, au nom de l'Agglomération lyonnaise, les sentiments de condoléances pour la perte cruelle que le Parti vient d'éprouver en Jean Dormoy, le vaillant lutteur et champion tombé au champ d'honneur de la démocratie.

ROGNON.

Des discours sont ensuite prononcés par les citoyens Constans, au nom de la ville de Montluçon; Sauvagnet, au nom du Conseil national du Parti; Lamoureux et Pinguet, conseillers généraux socialistes de l'Allier, au nom de l'Assemblée départementale; Fouilland, au nom des Groupes Montluçonnais; Dufour, au nom du Parti Ouvrier de l'Indre; Flaissières, au nom de la ville de Marseille; Augros, conseiller municipal de Montluçon; Létang, au nom des socialistes de la 2^e circonscription de Montluçon; Augé, maire de Roanne.

Le citoyen Constans remercie une dernière fois la foule. Un immense cri de: « Vive la République sociale! » retentit et le cortège se disperse lentement, dans un profond recueillement.

A la sortie du cimetière, une quête a été faite pour être versée: la moitié à la caisse de la Verrerie ouvrière, la moitié à la caisse de la propagande socialiste.

AVEUGLES!

Les amis de Dreyfus et de Picquart, écrit M. Clémenceau, ont fait appel à la justice, à l'armée, au gouvernement; ils ont trouvé porte de bois; enfin, ils ont eu l'idée de s'adresser à la France, « reine des nations », comme dit M. Perrichon, et la France, soldat de Dieu, je dis, de l'homme, maintenant, a répondu, et les signatures intellectuelles ont afflué.

Dans tout cet amas de protestations, on cherche vainement une idée claire et profonde; tous protestent de leur indignation contre l'Etat-major et de leur admiration pour l'armée, cette armée qui... cette armée que... on demande la délivrance de Dreyfus, la mise en liberté de Picquart, et puis ce sera tout. Tout le monde se réconciliera; la France, comme dit M. Buisson, reprendra sa place au premier rang des nations, et tous les peuples de l'Europe, y compris l'Angleterre, se prosterneront devant elle, comme dans le songe de Joseph.

Décidément, nos bourgeois d'aujourd'hui sont bien inférieurs à leurs ancêtres d'avant la Révolution, et leurs penseurs ou intellectuels ne vont pas à la cheville des encyclopédistes du dix-huitième siècle. Il y eut aussi une cause célèbre à cette époque, mais aucun des partisans de Latude ne se serait contenté d'une simple révision de son procès, d'une réhabilitation ou d'une indemnité, ils étaient moins myopes; ils savaient remonter à la cause du mal, et les mémoires de Linguet, qui eurent un tel succès, montrèrent au peuple la forte resse qu'il fallait abattre, le régime qu'on devait renverser pour empêcher de telles injustices de se renouveler.

A part Urbain Gohier, que ses amis se sont empressés de lâcher, à cause de ses attaques inconsidérées contre l'armée de Condé, tous nos écrivains, tous ces membres de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, ont le plus profond respect pour l'ordre des choses, et pour son auguste famille. Ils ont simplement été intéressés par les infortunes d'un ou de deux officiers, et ils ont espéré qu'on pourrait leur rendre justice, sans rien briser; comme l'Etat-major, par entêtement, n'a pas voulu céder, ils se sont mis en colère; de tels accidents arrivent dans les meilleures familles, mais cela n'empêche pas les sentiments bourgeois.

Ce qui nous amuse, ce qui nous remplit d'un plaisir non dénué de mélancolie, c'est que nous pouvons ici répéter à ceux des nôtres qui sont entrés dans cette galère: « Nous vous l'avions bien dit ». Ce que ces gens de l'*Aurore*, ces Clémenceau, ces Trarieux et autres recherchaient avant tout, c'était de pouvoir dîner librement; or, savoir que Dreyfus était innocent, engagé dans l'Ile du Diable, troublait leur digestion. Une fois ce poids enlevé de leur estomac, ou de leur conscience, ils respireront à l'aise; traités à leur classe, ils n'ont pas même pu lui faire sacrifice d'une nuit de cauchemars, tandis que les ouvriers, en 1848, faisaient crédit au gouvernement de trois mois de misère.

C'est bien là au fond ce dont il s'agit; une partie de la bourgeoisie n'a pas voulu tout prendre dans cette potion que lui offrait le militarisme; les cas de Dreyfus et de Picquart n'ont pas pu passer, mais tout le reste, ce qui constitue ce qu'Alfred de Vigny appelait la férocité justice, la servitude militaire, elle l'a di-

géré admirablement. Tandis que ce véritable penseur aspirait au moment où le soldat deviendrait, en temps de paix, citoyen, ne serait plus une anomalie, un monstre, dans la société civile, nos intellectuels d'aujourd'hui ne veulent pas que l'on touche à l'organisation de l'armée, ni à son code qui sue le sang.

Laisant de côté la foule des intellectuels, nous nous adressons à ceux des nôtres qui se sont laissé entraîner dans cette bagarre, et nous leur disons avec Bossuet : « Et maintenant comprenez. On commence à vous frapper dans le dos; vos alliés, ceux avec qui vous avez consenti à faire campagne commune vous poignardent par derrière, comme autant de Chanoines. Cela valait-il la peine de risquer de détruire la cohésion du Parti socialiste ! Allez, et ne péchez plus ! »

B.

LE CONGRÈS DES DEUX-SÈVRES

Le groupe du Parti Ouvrier de Thouars, qui depuis deux ans a fait ses preuves d'intelligence et d'active propagande, avait pris l'initiative d'un Congrès des forces socialistes du département des Deux-Sèvres pour arriver à la constitution d'une Fédération départementale adhérente au Parti.

Le Congrès s'est tenu dimanche dernier, de neuf heures à midi, à Thouars, dans le local de la Maison du Peuple, créé et possédé par le groupe de cette ville. Il a pleinement réussi.

Soixante délégués y assistaient, représentant les communes — presque toutes exclusivement agricoles — de Niort, Bressuire, Thouars, Parthenay, Saint-Maixent. Pas-de-Jeu, Coulouge-sur-l'Autize, Irais, Saint-Généroux, Taizé, Saint-Jean, Saint-Jacques, Moutières, Rigné, Saint-Verge, Mauzé, Missé, Saint-Martin-de-Sanzay, Saint-Léger-de-Montbrun, Saint-Martin-de-Macon, Louzy, Sainte-Radegonde, Argenton-l'Eglise, etc.

Le Conseil national du Parti était représenté par son secrétaire pour l'intérieur, le citoyen Jules Guesde et par deux de ses élus, Pastre et A. Zévaès.

Le Congrès a d'abord entendu un rapport très intéressant et très documenté du citoyen L. Thison, relatif à la situation présente du Parti Ouvrier dans les Deux-Sèvres. Le Parti a pris part aux élections législatives dans la circonscription de Bressuire et dans la première circonscription de Niort, aux élections cantonales à Thouars, aux élections pour le Conseil de prud'hommes à Niort. Il possède un organe hebdomadaire, *l'Echo des Deux-Sèvres*, ancien journal radical, devenu, depuis quelques mois, journal officiel du Parti.

Après l'adoption par acclamations unanimes de ce rapport, le Congrès adopte les statuts de la Fédération socialiste des Deux-Sèvres. Nous les reproduisons ci-dessous, car ils établissent, d'excellente manière, l'autonomie nécessaire des groupes locaux et en même temps les liens étroits qui doivent les rattacher départementalement et aussi les rattacher à la vie nationale du Parti tout entier :

TITRE PREMIER

DÉNOMINATION ET BUT DE LA FÉDÉRATION

Article premier. — Le titre de la Fédération est : Fédération socialiste des Deux-Sèvres.

Art. 2. — La Fédération a pour but de solidariser entre elles les diverses fractions du Parti Ouvrier du département des Deux-Sèvres et de contribuer, dans la plus large mesure, à l'extension du mouvement socialiste.

TITRE II

COMPOSITION ET SIÈGE DE LA FÉDÉRATION

Art. 3. — La Fédération se compose de Syndicats, Associations, Groupes, Comités d'études en rapports constants avec un Conseil fédéral, au moyen de secrétaires désignés à cet effet et dont les nominations devront être immédiatement transmises à celui-ci.

La Fédération reçoit, en outre, les adhésions individuelles des citoyens domiciliés dans les localités où il n'existe pas encore d'organisation socialiste.

Art. 4. — Le siège de la Fédération est désigné chaque année par le Congrès annuel.

TITRE III

ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

Art. 5. — La Fédération est administrée par un Conseil fédéral, élu pour un an par le Congrès départemental annuel.

Le Conseil fédéral est formé par un délégué de chacune des collectivités adhérentes et par un secrétaire et un trésorier choisis, parmi les adhérents de la localité, siège de la Fédération, par le Congrès annuel.

Art. 6. — Le Conseil fédéral se réunira tous les quatre mois et chaque fois qu'il sera convoqué par le secrétaire. Les frais de voyage des délégués des collectivités étrangères à la localité, siège de la Fédération, seront supportés par la caisse de la Fédération.

Art. 7. — Les ressources du Conseil sont établies par :

1° Une cotisation de cinq centimes par mois et par membre, obligatoire pour chaque groupement fédéré qui recevra, par contre, les timbres nécessaires pour les cartes d'adhérents.

2° Une cotisation de vingt-cinq centimes par mois pour les citoyens qui adhèrent individuellement à la Fédération.

3° La moitié des bénéfices résultant des fêtes, réunions, etc., organisées par la Fédération et

les Groupements, l'autre moitié étant attribuée aux Groupements intéressés.

Le Congrès fixera chaque année, l'emploi de ces ressources.

Art. 8. — La ligne de conduite de la Fédération est tracée par la Fédération elle-même réunie en Congrès annuel; toutefois, les décisions des Congrès nationaux du Parti Ouvrier font loi pour la Fédération, et tout membre ou groupe qui refuserait de s'y conformer se mettrait lui-même en dehors de la Fédération.

TITRE IV

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION

Art. 9. — Il sera tenu chaque année un Congrès de la Fédération. L'organisation de ce Congrès sera confiée au Groupe de la localité où il siégera.

Art. 10. — Le Congrès devra être convoqué au moins un mois avant la réunion du Congrès National du Parti Ouvrier. Chaque Congrès désignera la localité où se tiendra le Congrès suivant.

Art. 11. — Le Conseil fédéral rendra compte de sa gestion et fournira un rapport détaillé sur l'état du Parti Ouvrier dans le département.

Art. 12. — En cas d'urgence absolue, le Conseil fédéral peut convoquer extraordinairement la Fédération en Congrès.

Art. 13. — Le Conseil fédéral s'occupera de la propagande et de l'organisation de conférences dans les campagnes. Il affectera à cette ligne de conduite les fonds nécessaires autant que l'état de la caisse le permettra.

Il sera nommé par le Conseil fédéral dans chaque commune où il n'existe aucun groupement un délégué, c'est-à-dire un homme de confiance du Parti chargé de renseigner le Conseil fédéral sur la situation exacte de sa commune.

Art. 14. — Tout choix de candidature devra toujours être ratifié par la Fédération, dans l'intérêt supérieur du Parti.

Art. 14 bis. — Les journaux du Parti dans le département sont placés sous le contrôle du Conseil fédéral.

TITRE V

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Art. 15. — Le Parti Ouvrier a un organe officiel central, *Le Socialiste*, auquel, en vertu de la décision du XIII^e Congrès National (Romilly 1895), tous les groupes ont l'obligation et tous les membres le devoir d'être abonnés.

Art. 16. — Tout différend survenant entre groupes de la Fédération sera déferé à l'arbitrage du Conseil fédéral.

La partie qui se croirait lésée par la décision du Conseil fédéral pourra en appeler au Conseil national du Parti Ouvrier Français et au Congrès national annuel du Parti qui prononcera en dernier ressort.

Art. 17. — Toute collectivité ou tout citoyen fédéré s'interdit de porter ses querelles en dehors du parti par voie de presse, de réunion publique ou tout autre moyen.

Art. 18. — Tout Syndicat, Association, Groupe ou Comité d'études fédéré est tenu d'adhérer au Parti Ouvrier Français, dont le siège est à Paris et de remplir toutes les obligations que cette adhésion comporte.

Art. 19. — Tout citoyen appartenant à la Fédération doit être muni :

1° D'une carte du Parti Ouvrier renouvelable chaque année;

2° Du programme et du règlement général du Parti;

3° Des présents Statuts.

Art. 20. — Le Conseil fédéral est chargé de centraliser les rapports des groupes avec le Conseil national, et à cet effet, les cartes du Parti, tant pour les groupements que pour les citoyens isolés, seront délivrées par l'intermédiaire du secrétaire départemental du Conseil de la Fédération qui les recevra directement du Conseil National, et devront porter la signature des secrétaires et le timbre : 1° du Conseil National; 2° de la Fédération socialiste des Deux-Sèvres; 3° du Groupement de l'adhérent.

Le Conseil fédéral tiendra également à la disposition des groupes les timbres, insignes, règlements, programmes et brochures du Parti.

Le Congrès fixe à Niort, vers juillet ou août, la tenue du deuxième Congrès de la Fédération.

Le Conseil fédéral est composé des citoyens Loray, Thiron, Dureau, Chaisé, Chiron et du délégué du groupe de Niort, dont la désignation sera faite par le groupe à sa prochaine réunion. Le citoyen Chaisé est nommé secrétaire de la Fédération.

Le Congrès, avant de se séparer, a tenu à s'associer au deuil qui vient de frapper le prolétariat et le socialisme par le télégramme suivant adressé au citoyen Sauvanet, député, présent aux obsèques de Dormoy :

Au nom du Congrès de la Fédération socialiste des Deux-Sèvres, nous envoyons un hommage suprême au militant tombé en pleine bataille, avec nos sympathiques condoléances pour sa famille et ses amis.

THISON, président du Congrès;
GUESDE, PASTRE, ZÉVAËS.

Le Congrès est levé aux cris de : Vive le Parti Ouvrier ! Vive la Révolution sociale !

Il a été dignement clôturé par un banquet fraternel auquel assistaient, outre les délégués, les militants de Thouars et des communes environnantes.

Il a été enfin précédé d'une grande conférence publique à Niort, et de deux autres conférences à Thouars et à Bressuire, dont nous publions, d'autre part, les comptes rendus.

L'Internationale

La Bibliothèque du Parti (5, rue Rodier), tient à la disposition des Groupes, l'Internationale d'EUGÈNE POTTIER, *Paroles et Musique, au prix de 2 fr. 50 le Cent, franco à domicile.*

PROPAGANDE INTENSIVE

III

J'ai parlé d'une *brochure spéciale à faire*, à laquelle j'attache une importance capitale pour rendre pratiquement réalisable mon projet d'action simultanée dans tous les départements sans exception.

Mais, ai-je dit, en raison de son but tout spécial, elle doit réunir, pour avoir son plein effet, un ensemble de conditions sur lesquelles je vais m'expliquer.

Personne, n'est-ce pas, ne m'attribuera la ridicule prétention de donner la moindre leçon aux militants de talent dont la brillante et nombreuse phalange donne un si grand éclat à notre incomparable Parti, ni de leur apprendre comment on écrit une brochure. Il s'agit évidemment de tout autre chose que cela; et c'est pourquoi, ayant conçu un projet de méthode pratique pour le but spécial, que je propose au Parti, je demande la permission de l'exposer dans son entier. Qu'on me pardonne donc certains détails dont je m'exagère peut-être l'importance, c'est à voir.

On doit supposer le lecteur (ouvrier ou bourgeois, paysan ou citadin) — alors même qu'il n'est pas encore un révolté — déjà animé d'un certain esprit démocratique; déçu des résultats de l'organisation sociale où il vit et voit vivre ses proches dans un état à peu près général de malaise croissant, au milieu d'injustices flagrantes jamais réparées; étonné que le progrès continu des sciences et de l'industrie humaine ait un pareil aboutissant; prédisposé, par conséquent, en faveur des propositions de réforme sociale susceptibles de modifier cet état de choses; mais n'ayant encore acquis au milieu des seules agitations politiques qui l'ont jusqu'ici sollicité, aucune nette notion de *ce qu'il y aurait à faire*, non pas en rêve lointain, mais tout de suite et pratiquement réalisable.

Voilà en vue de quelle catégorie de lecteurs je conçois la brochure en question. Cette considération est importante à noter pour s'en inspirer ensuite.

Peu de recherche littéraire. Avant tout, des phrases sobres, à l'emporte-pièce, faciles à retenir.

Des paragraphes courts exprimant chacun une donnée simple, claire et suffisamment saisissante dans son évidence exactitude pour que, lu isolément, ce paragraphe éveille déjà par lui-même, une série de développements logiques et d'idées contingentes.

Et pour qu'on me comprenne bien, je rappelle qu'ici la préoccupation principale, à mes yeux, doit être sans doute d'ébranler et d'éclairer des consciences, mais surtout de rencontrer des tempéraments et de les déterminer promptement vers notre activité propre.

S'emparer des intelligences, les féconder de la semence marxiste, former des cerveaux collectivistes, c'est la mission des ouvrages de critique, d'analyse et de développement. La brochure dont je parle en ce moment n'a pas pour but à cet objectif supérieur — je doute que ce soit possible en quelques courtes pages — mais spécialement de rechercher et d'entraîner d'utiles manœuvriers pour l'organisation préliminaire, pour la préparation préalable des champs d'expérience sur lesquels viendront ensuite nos propagandistes, cueillir des éléments intellectuels et constituer nos cadres définitifs.

En un mot, il s'agit de trouver des hommes d'action, surtout.

Débuter par une déclaration qu'on ne fera aucunement appel aux passions pas plus qu'aux rancunes politiques, mais uniquement au bon sens, à la raison et à la conscience du lecteur.

Le problème à résoudre pour chacun est la satisfaction des besoins matériels et moraux de notre être, il s'impose impérieusement à l'attention de tous, pauvres ou riches, petits ou grands.

Définir les besoins essentiels auxquels nul ne peut se soustraire et qui donnent le droit et imposent le devoir de protestation et de révolte tant qu'ils ne trouvent pas leur aliment.

Une courte analyse des principales causes de la mauvaise organisation sociale et de la nécessité du mouvement socialiste et ouvrier. Puis une rapide historique des origines et du développement du Parti Ouvrier, de son organisation et de ses résultats électoraux successifs en France et à l'Étranger.

C'est ici qu'il importe d'exposer clairement la méthode d'action du Parti Ouvrier pour conduire infailliblement la démocratie et le prolétariat à la conquête des pouvoirs publics, dans la commune, le département et l'État, — *seul et unique moyen pratique* de modifier la législation en l'adaptant aux besoins humains et aux nécessités modernes, et de la faire résolument respecter des plus réfractaires qui, par leur résistance aux lois nouvelles, deviendraient alors des *révolutionnaires* dans le pire sens du mot et traités en conséquence.

Si cette démonstration est bien faite, pour que le lecteur en soit une fois frappé, on peut s'arrêter là et passer aussitôt aux indications immédiates permettant à celui à qui l'on vient d'en suggérer le conscient désir de *participer localement* à ce mouvement libérateur.

Il faut bien faire comprendre que le plus modeste citoyen, pour peu qu'il ait la *volonté d'être utile* à une cause reconnue juste, *peut toujours* trouver le moyen de lui apporter son concours, ne fut-ce qu'en signalant les adresses des personnes de sa connaissance qu'il croirait susceptibles d'être entraînées si l'on faisait quelque propagande auprès d'elles.

Cette participation peut s'exercer de diverses façons, selon que la situation de l'intéressé lui permet ou l'empêche de *se montrer*, de braver ouvertement les initiatives locales, soit dans les luttes électorales ou autrement; selon qu'il peut être lui-même un initiateur d'organisation locale ou simplement disposé à se joindre à d'autres et à *suivre*.

Il faut aussi mettre chacun à l'abri de toute crainte, en lui assurant, s'il y a lieu, toute discrétion : Le parti n'a pas intérêt à compromettre ses membres, mais au contraire à les préserver de tout amoindrissement moral et matériel.

Terminer par un chaleureux appel aux hommes de cœur et de conscience en faveur de la plus noble des causes.

Puis, *disposer la dernière page de manière* à pouvoir indiquer, à la main, ou avec un cachet, l'adresse exacte du militant ou du groupe le plus proche avec lequel le lecteur aura à se mettre en rapports, s'il veut bien répondre à cet appel.

Pour que cette brochure ait son plein effet, aucun détail, même d'arrangement typographique n'est négligeable. — Par exemple, je suis convaincu que si, en large de chaque marge de page, se trouvent, en très petits caractères, une des maximes socialistes, bien choisie, brève et lapidaire, ce serait à la fois un repos pour l'œil, une distraction pour l'esprit, un attrait de plus qui ramènerait constamment et sans lassitude à n'importe quelle page, et une originalité peu commune donnant le goût de conserver, de consulter souvent et enfin de communiquer autour de soi cette brochure intéressante et instructive.

Je vais dire maintenant quel merveilleux parti les délégués départementaux pourront tirer de l'emploi d'une telle brochure combinée avec celui d'une circulaire dont je parlerai.

Mais d'ores et déjà, si le Conseil National approuve ce projet, je lui demande de *faire appel directement* à certains militants de la province qu'il sait être particulièrement aptes à rédiger la brochure dont je viens d'esquisser le plan, en outre d'un appel général, bien entendu, à tous ceux qui désireraient contribuer à cette œuvre.

Il conviendrait de fixer une date extrême, dans deux mois par exemple, pour la remise des manuscrits parmi lesquels, soit qu'il en choisisse un, soit qu'il les combine, le Conseil National arrêtera un texte définitif.

RAYMOND LAVIGNE.

(A suivre.)

LE PARTI OUVRIER

EN FRANCE

Paris

Les ouvriers limonadiers, restaurateurs et assimilés, réunis au nombre de 3,000 à la Bourse du Travail (Annexe A, 35, rue J.-J.-Rousseau), après avoir entendu les citoyens Philippou, Duciel, Marange, Eyssartier et Foucard inviter les élus du prolétariat Parisien et Français à s'intéresser à leurs légitimes revendications et à appuyer de toutes leurs forces les projets de lois déposés à la Chambre par le député Coutant, et tendant à la suppression des bureaux de placement et des frais.

Ils prient toutes les corporations, victimes de

cette iniquité sociale : les bureaux de placement, et toutes les autres corporations à s'unir à celle de l'alimentation, car l'émancipation d'une corporation de travailleurs et liée à celle de toutes les autres ; et invitent les collègues qui travaillent, à aider moralement et pécuniairement en envoyant leur obole au Comité d'Action qui lutte pour la réalisation de leurs revendications, et préconise le groupement syndical.

Le Secrétaire :

ANDRIEU

— Mercredi soir a eu lieu, salle Léger, 37, rue de Bretagne, une conférence organisée par le Cercle républicain socialiste Savoisien, avec le concours de notre ami Alexandre Zévaès, député de l'Isère.

Le bureau de l'assemblée comprenait les citoyens A. Lavillat, conseiller prud'homme, président ; Pion et Pellet, assesseurs ; Perneland, secrétaire.

Le citoyen A. Zévaès, après avoir expliqué en détail l'organisation et les progrès du Parti Ouvrier dans la région dauphinoise, a développé devant son auditoire les principes essentiels de la doctrine collectiviste.

Les citoyens présents lui ont démontré par leurs applaudissements réitérés qu'ils donnaient leur entière adhésion aux idées qu'il avait exposées.

Après l'intervention de plusieurs citoyens présents, l'assemblée vote à l'unanimité un ordre du jour ainsi conçu :

« Le Cercle socialiste des originaires de la Savoie, réuni salle Léger, après avoir entendu le citoyen Zévaès, ainsi que différents orateurs, approuve pleinement la doctrine socialiste et invite tous les originaires de la Savoie, de la Haute-Savoie et des départements limitrophes à s'unir étroitement pour faire triompher au plus tôt la République sociale. »

— Cercle des Commerçants socialistes de Paris, adhèrent à l'Agglomération Parisienne. Réunion dimanche 11 décembre à 9 heures du soir, à la Maison du Peuple 45, rue Balagny.

Reims

En dépit des menées réactionnaires de M. Nouvion-Jacquet, déjà célèbre par sa collaboration au fameux projet de loi prud'homme présenté par son compère Paul Beauregard, notre camarade Régnier, membre du Parti Ouvrier, et secrétaire du Syndicat des Ouvriers maçons, vient d'être élu vice-président au Conseil des prud'hommes par 14 voix sur 20 votants. Ce succès est d'autant plus significatif, et la classe ouvrière ne pourra que gagner à ce changement, alors que depuis très longtemps, et ce en dépit de toute légalité, elle voyait ses différends jugés par un président patron, ou par un vice-président également patron puisque marchand.

H. P.

Niort

Plus de 1.500 personnes avaient répondu, samedi dernier, à l'appel du groupe niortais du Parti Ouvrier, organisateur d'une grande conférence publique et contradictoire, salle du Manège, avec le concours des citoyens Jules Guesde, secrétaire du Conseil national du Parti; A. Zévaès, député de l'Isère, et Pastre, député du Gard.

Le bureau était formé des citoyens Ancel, conseiller municipal, président; Mounier, conseiller municipal, et Chiron, assesseurs, — tous trois membres du Parti.

Après une excellente allocution du citoyen G. Dureau, rédacteur à l'Echo des Deux-Sèvres, qui présente les conférenciers et expose la situation du Parti dans le département, le citoyen Pastre fait l'historique des différents partis bourgeois qui, monopolisant la République, en ont fait leur chose et ne s'en sont servi que pour maintenir et étendre leurs privilèges de classe. Il dénonce, en même temps, les agissements de la réaction cléricale et les scandales du militarisme — double péril permanent pour nos institutions républicaines que les républicains bourgeois n'ont pas su frapper.

Ce discours est souvent applaudi par l'auditoire, et quelques réactionnaires qui avaient tenté d'interrompre l'orateur, se sont attirés de décisives répliques qui leur ont ôté toute envie de recommencer.

Puis le citoyen A. Zévaès traite de l'antisémitisme et analyse les divers éléments de cette agitation incohérente que notre récent Congrès de Montluçon exécutait « comme une simple déviation inutile tentée par la réaction gouvernementale et propriétaire aux abois ». A cette guerre de race ou de religion, odieusement ressuscitée du Moyen-Age, il oppose la lutte de classes, imposée au socialisme par la division de la société en classes possédante et dépossédée, dirigeante et dirigée. C'est en s'inspirant de cette division en classes et en se plaçant sur le terrain de classe, que le prolétariat doit s'organiser pour la conquête du pouvoir politique.

De longues acclamations ont maintes fois interrompu l'éloquente harangue du jeune élu de l'Isère. Elles continuent quand Guesde paraît à la tribune et vont se prolonger pendant tout l'exposé du socialisme moderne que va présenter notre ami.

Nous ne pouvons songer à résumer ici le développement si serré, si convaincant, fait par Guesde, de l'évolution économique contemporaine et du collectivisme, qui en est l'inéluctable et prochain aboutissant. Nous ne pouvons

constater que son immense succès : écouté avec la plus minutieuse attention, sans cesse applaudi, il a produit sur tout l'auditoire — amis et ennemis — la plus profonde impression, et les bourgeois présents ont dû reconnaître leur impuissance à tenter une réfutation de nos doctrines.

Aussi est-ce à l'unanimité qu'a été voté l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens de Niort, assemblés salle du Manège, le 3 décembre 1898;

« Après avoir entendu les discours des citoyens Dureau, Pastre, Alexandre Zévaès et Jules Guesde,

« Acclament le programme socialiste et la tactique du Parti Ouvrier Français;

« Engagent les travailleurs de toutes les corporations à s'organiser sur le terrain de classe pour s'emparer du pouvoir politique, instrument nécessaire de la transformation sociale,

« Et se séparent aux cris de : « Vive le Parti Ouvrier ! Vive la République sociale ! »

Thouars

Dimanche après-midi, à l'issue du Congrès de la Fédération socialiste des Deux-Sèvres, une conférence publique a été donnée à Thouars, sous les Halles, par nos amis G. Dureau, Pastre, A. Zévaès et Jules Guesde.

Sept cents citoyens, en grande majorité propriétaires-cultivateurs, y assistaient, qui n'ont cessé d'applaudir le développement du programme socialiste fait par les conférenciers. A l'unanimité moins deux voix, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Les électeurs du canton de Thouars, réunis le 4 décembre, sous les Halles, au nombre de sept cents, après avoir entendu les citoyens Dureau, Pastre, A. Zévaès et Jules Guesde,

« Approuvent les paroles des orateurs et le programme socialiste du Parti Ouvrier Français,

« Regrettent que les représentants des partis bourgeois aient esquivé la discussion,

« Et lèvent la séance au cri de : « Vive la République sociale ! »

Le bureau était formé des citoyens Thison, président; Quillet, conseiller municipal et Laurendin, assesseurs; Cheissé et Cavier, secrétaires.

Nos amis de Thouars qui, soit aux élections législatives, soit aux élections départementales du 31 juillet, ont eu la majorité dans leur commune, s'apprentent à conquérir, en 1900, leur Hôtel de ville.

Bressuire

La réunion organisée dimanche soir, au théâtre, par le groupe du Parti, a été un grand succès pour la doctrine et la politique socialiste, que les citoyens Pastre, Zévaès et Jules Guesde ont pu, deux heures durant, exposer au milieu des applaudissements de plus des trois quarts de la salle.

Il n'est pas jusqu'à la cabale montée par deux quarterons de réactionnaires, pour couvrir la voix de Guesde, dans sa réplique à un avocat républicain (17) du nom de Héry, qui n'ait tourné à notre avantage en prouvant aux travailleurs présents :

1° Que contre eux, contre leur affranchissement, bourgeois républicains et monarchistes, s'entendent comme larrons en foire ;

2° Que nos adversaires n'ont aucune confiance dans leurs arguments puisque, pour empêcher qu'on les discute, ils braillent comme oies qu'on plume.

Et de fait, le discours en trois points que le Héry en question était venu réciter à la tribune ne valait pas la discussion, n'étant qu'une réédition informée des calomnies les plus écoulées contre le collectivisme, que notre homme faisait rimer, tantôt avec « partage », tantôt avec « socialisation des moyens de consommation », — pourquoi pas avec « communauté des femmes » ?

Tout au plus, lorsque, nous transformant en voleurs du lopin de terre de Jacques Bonhomme, il a essayé de « braquer » contre nous, « derrière les haies », « le vieux fusil rouillé » de ce dernier, y aurait-il eu lieu de le renvoyer à certaine maison centrale, où il aurait pu — et dû — apprendre, de famille, qu'à cette œuvre de dépossession paysanne les notaires au pied léger suffisent.

Ay (Marne)

A la suite d'une causerie faite dans cette commune par des délégués du groupe d'Épernay, un groupe d'études sociales s'est constitué, qui a adhéré au Parti Ouvrier Français et nommé un secrétaire chargé de correspondre avec le Conseil national.

Nul doute que le nouveau groupe ne fasse partie de la Fédération de la Marne et ne soit représenté au Congrès de Warmeriville le 25 décembre prochain.

Issoudun

Le Conseil municipal d'Issoudun, réuni le 27 novembre, a adopté en fin de séance et à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil municipal d'Issoudun, réuni en séance publique le dimanche 27 novembre 1898, proteste contre les agissements des grands chefs de l'armée dans le procès Picquart ;

« Estime qu'il serait plus digne d'un gouvernement républicain d'intervenir et de se servir des moyens en son pouvoir pour combattre l'anarchie qui règne au sein de l'Etat-Major de l'ar-

mée française que d'envoyer des représentants à un congrès de soi-disant répression anarchiste qui n'est qu'un prétexte à la réaction européenne pour faire de nouvelles lois de répression, qui ne réprimeront point l'anarchie d'en bas, qui, comme celle d'en haut, est le fruit de l'ordre social actuel et ne disparaîtra qu'avec lui, tandis que ces lois serviraient de nouveaux moyens pour sévir contre les écrivains libres et le socialisme grandissant. »

Bollène

Le Cercle républicain socialiste de Bollène (Vaucluse) a célébré sa récente formation, par un grand banquet fraternel, qui a eu lieu dimanche 27 novembre.

Des délégués nomoreux y représentaient des groupes socialistes de Montoux, Orange, Carpentras, Valréas, etc.

Le citoyen Carnaud, député des Bouches-du-Rhône, délégué du Conseil national, a été l'objet d'un accueil enthousiaste et les acclamations les plus vigoureuses ont salué ses éloquents paroles.

Toulouse

L'agglomération toulousaine du P. O. F., vient, depuis quelques semaines, de donner une extension, jusqu'à présent inusitée à ses travaux. La création de comités de quartiers, décidée à la suite du Congrès de Montluçon, est en pleine réalisation, et deux fois par mois, en dehors des séances ordinaires, tenues par le groupe central, ce groupe donne des causeries-conférences, scientifiques, socialistes, ouvertes, qui attirent de nombreux auditeurs et qui donnent les plus grandes espérances pour la prospérité et l'accroissement du groupe.

A L'ÉTRANGER

Allemagne

L'Empereur est revenu de sa croisade, et son entrée dans Berlin n'a pas rappelé la dévotion orientale qui l'avait accueillie à Damas ; les journaux officiels montrent qu'il a été désagréablement surpris. C'est que le mécontentement commence à gronder de toutes parts autour de cet empereur qui tient le record des voyages, et qui retarde l'ouverture de son Reichstag jusqu'au 6 décembre, sous le prétexte d'aller faire ses dévotions aux lieux saints.

Il est curieux de voir l'attitude des partis au moment où la lutte va s'engager au Parlement autour des demandes du gouvernement pour une augmentation des forces militaires. Le Centre, le parti qui est le plus représenté, quoique ayant obtenu moins de voix aux dernières élections que les socialistes ; se montre déjà disposé à accepter les propositions du gouvernement, et il cherche à s'excuser en prétendant, par son organe officiel, la Germania, que cette fois les demandes sont relativement modérées.

Déjà, lorsque le successeur de Bismarck, Caprivi, vint devant le Reichstag avec son projet de loi, les experts militaires avaient assuré qu'ils ne demanderaient plus rien. Qu'on juge de la modération d'un gouvernement, dont l'armée sur le pied de paix s'est accrue dans la proportion suivante :

1872	350.000 hommes
1875	401.659 »
1881	427.274 »
1887	468.419 »
1890	486.983 »
1893	557.093 »

Cette fois, d'après la Gazette de l'Allemagne du Nord, il ne s'agit que d'une misère ; une addition de 13.770, sans compter les sous-officiers. On peut donc estimer le contingent de paix, si le Reichstag accorde au gouvernement ses demandes, à 600.000 hommes environ. Quant aux crédits, ils procèdent par sauts et par bonds ; en gros le Vorwärts estime les crédits pour l'armée (marine, pensions, retraites, etc.) à 1000 millions de marks ! Cela ressemble à un juron, échappé de la bouche du contribuable allemand.

— Le Comité socialiste de Munich compte, d'après le dernier rapport de son bureau, 1477 membres inscrits. Ce nombre de 1477 se décompose ainsi : citoyens de profession indépendante, petits industriels, boutiquiers, etc., 261 ; ouvriers salariés 1207 ; citoyens sans profession, 9.

Parmi les 1207 salariés, les plus nombreux sont les ouvriers de la métallurgie au nombre de 302. Ils sont suivis de près par les travailleurs sur bois, au nombre de 249.

Angleterre

Au milieu des dernières manifestations chauvines en Angleterre, il semblait que les deux grands Partis bourgeois se fussent confondus dans la même embrassade ; lord Roseberry et M. Asquille, tombant dans les bras du marquis de Salisbury et de Chamberlain. Aussi bien le Parti libéral n'a plus de raison d'être ; il a abandonné ses dernières prétentions à une existence politique, en lâchant toutes les réformes du programme de Newcastle, et même en abandonnant le « Home-Rule ».

La scission entre le Parti nationaliste Irlandais et le Parti libéral, que Parnell voulait amener, peut être considérée désormais comme un fait accompli. Les trois chefs des trois nations Irlandaises, Redmond, Dillon et Healy ont ré-

comment déchiré le traité d'alliance. Il s'agit maintenant de voir si le véritable élément révolutionnaire dans le Parti Irlandais, celui qui n'obéit pas aux prêtres catholiques, ne pourrait pas conclure une alliance solide avec le seul parti en Angleterre qui puisse s'allier avec lui, de même que les Chartistes jadis avec O'Brien et O'Connor.

Dans les élections, le vote Irlandais est extrêmement important ; dans chaque ville, il y a des ouvriers Irlandais, et s'ils votaient avec les syndicats et les groupes socialistes, ils pourraient envoyer au Parlement une masse compacte de députés ouvriers et socialistes. Un exemple, cité par Bernstein est frappant. Aux dernières élections générales, les Irlandais, par ordre des libéraux, votèrent contre Keir-Hardie à West-Ham, et le député ouvrier ne fut pas réélu. Aux élections municipales d'il y a quelques semaines, pour la première fois en Angleterre, la majorité dans le Conseil communal appartient aux socialistes.

C'est là, au fond, la vraie politique à suivre pour les socialistes et les Irlandais, en se séparant radicalement de leurs alliés radicaux et libéraux ; ils pourraient alors espérer entrer dans le Parlement.

Italie

Notre vaillant confrère de Milan, « La Lotta », vient de publier un almanach illustré socialiste, pour 1899, contenant une série d'articles des écrivains socialistes de tous les pays.

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

Pour être sûr de ne pas échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'Argus de la Presse « qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit les extraits sur n'importe quel sujet ».

Hector Malot (ZYTE, p. 70 et 323).

L'Argus de la Presse fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques, tout ce qui paraît sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

L'Argus de la Presse est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

S'adresser aux bureaux de l'Argus, 14, rue Drouot, Paris. — Téléphone. L'Argus lit 5,000 journaux par jour.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 23 décembre 1898, seront tous valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 5 janvier 1899.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

Depuis le lundi 31 octobre, et jusqu'au mardi 31 décembre, la compagnie de l'Ouest a mis en circulation, tous les jours, à titre d'essai, entre Paris-Saint-Lazare et Granville, les trains ci-après :

Aller : Départ de Paris-Saint-Lazare, à cinq heures 9 du soir. Arrivée à Granville à minuit 2.

Retour : Départ de Granville à 4 h. du soir. Arrivée à Paris-Saint-Lazare à 10 h. 55 du soir.

LE SOCIALISTE

est en vente à Paris

Chez M. RICARD

12, rue des Deux-Ponts.

Chez M. LECOURTOIS

42, rue Daubenton.

Chez M^{me} LAMBERT

35, boulevard des Capucines.

Kiosque 11.

Chez M^{me} PAIN (kiosque),

au 135, avenue Parmentier

angle du Faubourg-du-Temple

Chez M^{me} V^{ve} ALEXANDRE PRESSOIR

259, rue de Belleville.

Chez M. PARIZY,

2, rue Gérando.

Chez M. BLIN,

120, rue Ménilmontant.

MAISON DU PEUPLE

45, rue Balagny.

Chez M^{me} AUDIBERT

99, rue Montmartre.

Chez M. BELLAIS, libraire

12, rue Cujas

Le Gérant : A. DELADERERE.

Paris. — Imp. A. Désiré, 25, rue Buffault.